

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 29 juin 2026

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Rensaison

N° 2026-06-29/22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD et Philippe CREMONT.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à Mme Monique REMONTET, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE et M. Philippe CREMONT à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2026.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GOUTAUDIER.

Madame Marie-Françoise DESORMIERE, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la culture et la solidarité sociale explique que deux classes de l'école élémentaire de Rensaison vont bénéficier d'une résidence artistique pour l'année scolaire 2026-2027 dans le cadre d'un projet d'éducation aux arts et à la culture en lien avec la médiathèque municipale et celle de Roannais Agglomération.

Le projet est intitulé « Rensaison en points de broderie », l'artiste brodeuse d'art accueillie en résidence s'appelle Madame Dagmar Ruffili. Durant six mois, l'artiste brodeuse d'art mènera une série de six ateliers de deux heures au sein de l'école.

Dans ce cadre, une sortie scolaire est prévue dans un musée (musée du Costume de Moulins, ou musée de la Soierie de Charlieu).

Madame Marie-Françoise DESORMIERE invite l'assemblée délibérante à accorder une subvention exceptionnelle pour cette sortie de l'école élémentaire de Rensaison d'un montant de 240 €. La subvention sera versée directement au musée choisi à l'appui d'une facture.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 240 € à l'Ecole élémentaire de Rensaison afin de financer la sortie scolaire à un musée dans le cadre du projet d'éducation aux arts et à la culture.
- Précise que le montant sera directement versé au musée choisi à l'appui d'une facture.
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget général exercice 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Rensaison, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de Séance, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le Maire,
Frédéric GOUTAUDIER 042-214201824-20260629-2026-06-29 Laurent BELUZE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE